

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision 4.02  
Remplace la version 4.01\*\*\*

Date de révision 30-mars-2023  
Date d'émission 30-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **TCD Alcool DM**

Nom Chimique Tricyclodécanediméthanol / Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol  
No.-CAS 26896-48-0 / 26160-83-8  
N°CE 248-096-5 / 247-488-3  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119615403-50

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Numéro de téléphone des services d'urgence locaux +33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



#### Mot d'avertissement

**Attention**

#### Déclarations de risque

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Attention Très chaud!

Le contact avec le produit à températures élevées peut provoquer des brûlures thermiques

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

#### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Tricyclodécanediméthanol	26896-48-0	01-2119615403-50	Eye Irrit. 2; H319	> 97

#### Remarques

CAS 26896-48-0 ricyclodécanediméthanol

CAS 26160-83-8 Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol.

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

**Version / révision**

4.02

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## **Peau**

Le contact avec le produit à températures élevées peut provoquer des brûlures thermiques. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## **Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

## **Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **Symptômes principaux**

Aucun à notre connaissance.

### **Risque particulier**

irritation pulmonaire, Le contact avec le produit à températures élevées peut provoquer des brûlures thermiques.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

### **Conseils généraux**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### **Mesures de lutte contre l'incendie**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Ne jamais manipuler un matériau brûlant ou fondu sans équipement de protection approprié. Ne pas dépasser les températures de traitement recommandées afin d'éviter toute libération de produits de décomposition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Produits incompatibles

oxydants forts

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

Version / révision

4.02

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

## Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 80 et 130 °C (176 et 266 °F).

## Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

#### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

pas de danger identifié  
pas de danger identifié  
Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau

pas de danger identifié  
pas de danger identifié  
pas de danger identifié  
Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau  
DN(M)EL - effets locaux - yeux

pas de danger identifié  
Danger faible

#### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

pas de danger identifié  
pas de danger identifié  
Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)  
pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger faible

## Environnement

PNEC eau - eau douce	100,3 µg/l
PNEC eau - eau salée	10,03 µg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	1,003 mg/l
PNEC STP	44 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	529,68 µg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	52,97 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	47 µg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

**Matière appropriée**

Gants résistant à la chaleur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Très chaud liquide visqueux				
Couleur	incolore				
Odeur	douce				
Seuil olfactif	donnée non disponible				
Point de fusion/point de congélation	18 °C (Point d'écoulement) @ 1013 hPa				
Méthode	DIN ISO 3016				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	334,5 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.				
Limite inférieure d'explosivité	donnée non disponible				
Limite supérieure d'explosivité	donnée non disponible				
Point d'éclair	191 °C				
Méthode	ISO 2719				
Température d'auto-inflammabilité	270 °C				
Méthode	EU A.15				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	neutre				
Viscosité cinématique	46302 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C 12411971 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C				
Méthode	OECD 114				
Solubilité	11 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,2 - 2,1 (mesuré) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

Version / révision

4.02

< 1	< 0,1	< 0,001	20	68
<b>Densité et/ou densité relative</b>				
Valeurs	@ °C		@ °F	Méthode
1,136	20		68	DIN 51757
<b>Densité de vapeur relative</b>	donnée non disponible			
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable			

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	196,28
<b>Formule moléculaire</b>	C12 H20 O2
<b>log Koc</b>	1,226 calculé
<b>Indice de réfraction</b>	1,520 @ 50 °C
<b>Tension de surface</b>	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

Toxicité aiguë				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	2250 mg/kg	rat, femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402

## Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données sur la toxicité aiguë par inhalation disponibles

Irritation et corrosion				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	US Fed. Reg. 187	24h
Yeux	lapin	irritant	US Fed. Reg. 187	24h

## Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

Sensibilisation				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	in vivo

## Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: 600 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 422	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 1000 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)

## Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

Version / révision

4.02

Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	€
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 500 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	Toxicité pour le développement

## **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

## **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

## 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: 100,3 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: > 100 mg/l	OECD 202
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: > 100 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (bactérie)	3 h	EC50: 2400 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme			
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)			
Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 100 mg/l	OECD 201

Toxicité terrestre				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Type	Méthode
Eisenia fetida / Eisenia andrej	28 d	LC50 : > 1000 mg/kg sol dw	Mortalité parentale	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	NOEC : 59 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	EC10 : 39 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Microorganismes du sol	28 d	NOEC : 320 mg/kg sol dw	Transformation de l'azote	OECD 216

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### Biodégradation

0 % (28 d), Boue activée (domestique), inadapté, aérobique, OECD 301 B, Difficilement biodégradable.

Dégradation abiotique		
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	donnée non disponible	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,2 - 2,1	mesuré(e), OECD 117
BCF	5,866	calculé

## 12.4. Mobilité dans le sol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 16,81	calculé
Tension de surface	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 3257

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide transporté à chaud, n.s.a.  
(Tricyclodécanediméthanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

9

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD Alcool DM  
11630

Version / révision

4.02

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marquage	Substance réchauffée
Code de restriction en tunnel ADR	(D)
Code de classement	M9
Numéro de risque	99

## ADN

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Navire à conteneurs ADN

UN 3257

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquide transporté à chaud, n.s.a.  
(Tricyclodecanedimethanol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marquage	Substance réchauffée
Code de classement	M9
Numéro de risque	99

## ICAO-TI / IATA-DGR

non autorisé

## IMDG

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3257

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Elevated temperature liquid, n.o.s.  
(Tricyclodecanedimethanol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EMS	F-A, S-P
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

Version / révision

4.02

## DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Tricyclodécanediméthanol CAS: 26896-48-0	non soumis(e)

## Inventaires internationales

### **Octahydro-4,7-methano-1H-indenedimethanol, CAS: 26160-83-8**

DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2474883 (EU)  
ENCS (4)-641 (JP)  
ISHL (4)-641 (JP)  
PICCS (PH)  
TCSI (TW)

### **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2480965 (EU)  
ENCS (4)-641 (JP)  
ISHL (4)-641 (JP)  
KECI 2001-3-1986 (KR)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC-NZ with note  
TCSI (TW)

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Abréviations**

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### **Conseils relatifs à la formation**

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### **Sources des principales données utilisées dans la fiche de données**

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### **Autres informations pour la présente fiche de sécurité**

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD Alcool DM  
11630**

**Version / révision** 4.02

au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).  
L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

## **Clause de non-responsabilité**

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**